



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 23 octobre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire au sujet du **programme « Actions Positives »** à Madame la **Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes**.

Le programme « Actions Positives » est un instrument clé du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes qui vise à faire progresser l'égalité des genres au travail. Il accompagne les entreprises, sur base volontaire, pour développer et faire certifier des bonnes pratiques.

Le concept « Actions Positives » remonte à plus de 20 ans. Depuis son lancement, le programme a permis à quelque 80 entreprises de faire certifier leurs bonnes pratiques pour l'égalité au travail. Par le passé, le programme « Actions Positives » ciblait non seulement les entreprises du secteur privé, mais aussi la fonction publique et le secteur communal.

Afin d'adapter le programme aux évolutions du marché de l'emploi, Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes a présenté, au mois de septembre, une modernisation du programme. Ce dernier intègre désormais de nouvelles dimensions telles que le télétravail, les évolutions de carrière pour les femmes et les hommes suite à un congé parental et des outils pour vérifier l'égalité dans les rémunérations et les formations.

Dans le contexte de cette modernisation, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Le programme « Actions Positives » a-t-il été évalué au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne son impact sur l'équilibre femmes-hommes, l'égalité au niveau de la prise de décision, la conciliation de la vie professionnelle et la vie privée, la lutte contre le harcèlement et le bien-être au travail dans le secteur privé, la fonction publique et le secteur communal ?**
- 2. Quelles étaient le cas échéant les principales conclusions de cette évaluation quant aux forces et faiblesses du programme en question ?**

3. Quelles sont les communes et administrations publiques qui ont jusqu'à présent participé au programme, voire obtenu une certification ?
4. Les administrations publiques et les communes seront-elles également invitées à participer au nouveau programme qui a récemment été présenté par Madame la Ministre ou ce dernier se limitera-t-il désormais au secteur privé ?
5. Dans ce dernier cas, est-il prévu d'élaborer un programme destiné plus spécialement au secteur public ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée



Chantal Gary
Députée